

**COMMUNE DE COLLEVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 /04 /2019	L'AN DEUX MIL DIX NEUF, Le 17 avril à 20 heures 30 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, de M. RENAULT Michel, Maire
Date d'affichage 10/04/2019	Etaient présents: Messieurs : BRUMARD /DUPREY /HEBERT/ DENEUVE Mesdames : LACHERAY /OLIVIER / LEWIN/ BROCHET Formant la majorité des membres en exercice Etaient excusés ou absents : M DELAHAYE / M VATINET / M DESCHAMPS/ M BARIL/ Mme SEBIRE/ Mme MORVAN
Nombre de conseillers en exercice: 15 Présents : 9 Excusés/absents : 6	M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu 17/04/2019
--

1^{er} -Propositions de vote des budgets primitifs 2019

Le maire présente la proposition des 3 budgets 2019

• **Budget principal**

- Fonctionnement - dépenses/recettes : **850 972 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **620 905**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-VOTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

- **Fonctionnement - dépenses/recettes : 850 972 €**
- **Investissement – dépenses/recettes : 620 905 €**

• **Logements sociaux**

- Fonctionnement – dépenses/recettes: **157 918 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **132 542 €**
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- **Fonctionnement – dépenses/recettes: 157 918 €**
- **Investissement – dépenses/recettes : 132 542 €**

● **Résidence l'Orée du Bois**

- Fonctionnement – dépenses/recettes : **459 534 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **459 534 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- **Fonctionnement – dépenses/recettes : 459 534 €**
- **Investissement – dépenses/recettes : 459 534 €**

2☞-Vote des taux d'imposition

Le budget principal a été présenté sans augmentation des taux d'imposition. Le Maire présente au conseil le produit fiscal attendu avec les taux identiques au budget précédent ;

Produit nécessaire à L'équilibre du budget	Allocation compensatrice	Produit fiscal attendu
174 542 €	- 4 176 €	= 170 366 €

Pour obtenir un produit fiscal de **170 366 €**, il est appliqué un coefficient de variation proportionnelle de 1,00000 qui donne des taux et des produits comme suit:

PRODUITS A TAUX CONSTANTS

	Taux proposés	Bases d'imposition prévisionnelles	produit correspondant
Taxe d'habitation	9.68%	524 300	50 752 €
Foncier bâti	16.48%	609 500	100 446 €
Foncier non bâti	45.10%	42 500	19 168 €
CFE			0 €
TOTAL			170 366 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote ces taux d'imposition 2019 sans augmentation

3☞ Validation des investissements

Le Maire demande au conseil de valider les dépenses d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide les dépenses d'investissement présentés aux trois Budgets.

4☞ Personnel :

- Création CDD pour entretien espaces verts

Le Maire fait part des difficultés d'entretien des espaces verts correctement, depuis l'impossibilité de faire appel à des contrats comme auparavant. Il demande au conseil de créer un CDD temporaire à 20h/semaine maximum.

Le conseil, après en avoir délibéré ;

DECIDE , la création d'un contrat en CDD, pour 20h par semaine à partir du 1^{er} mai au 31 octobre 2019

- avancement échelon Régis Daniel dit Andrieu et Drouet Christophe

Le salaire brut de Monsieur Régis Daniel Dit Andrieu s'élève actuellement à 1583.87€ brut, le Maire propose à partir du 1er mai date de la transformation du CDD en CDI de passer son salaire à 1621.36€ brut soit une augmentation de 37.49€ brut.

Le conseil après en avoir délibéré,

-ACCORDE l'échelon 9 de la grille des rémunérations 2019(IB 376-IM 346) pour un salaire brut de 1621.36€ à compter du 1^{er} mai 2019.

Le salaire brut de Monsieur Christophe Drouet s'élève à 1607.30€ brut, le Maire propose de passer son salaire

-soit à 1621.36€ pour une augmentation de 14.06€ brut

-soit à 1668.22€ pour une augmentation de 60.92€ brut

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord pour une augmentation 60,92 € brut.

5👉 Demande de subvention département

- Bardage maternelle pour un montant de 8 085.20 € HT

- Achat jeux enfants pour un montant de 10 585 € HT

- Voirie rue de l'église pour un montant des travaux de voirie et le devis s'élevant à 104 295 € HT pour les travaux et pour la maîtrise d'œuvre à 12 600 € HT.

- Ralentisseurs rue cauchoise pour un montant 17 250 € HT

Le Maire demande l'autorisation au conseil de déposer une demande de subvention auprès du département concernant ces projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire de solliciter une subvention du département.

6👉 Vente maison lotissement « les Pommiers »

Le locataire des deux logements (ACE) Monsieur Douillet, n'a pas donné suite à son intention d'acquérir ces deux logements. De ce fait, le Maire propose au conseil de vendre l'habitation de la résidence « les Pommiers » actuellement libre de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord.

7👉 Vente parcelle à bâtir sur terrain Consorts HENRI

Suite à l'acquisition de la maison des Consorts Henri, pour y installer une réserve incendie dont la surface nécessaire est d'environ 170m². Comme il avait été prévu nous avons la possibilité de vendre un terrain à bâtir en y incluant le jardin communal situé en limite nord. Le Maire propose de mettre à la vente ce lot au prix de 40 000€ net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord.

8👉 Mise en place réserves incendie, les Calètes, Hougerville.

Suite à la visite des pompiers aux calètes, nous sommes dans l'obligation d'installer une défense incendie afin d'éviter la fermeture. Dans ce domaine, la ferme Verkest rencontre également des difficultés. La somme de 34 500 € inscrite au budget nous permet de répondre favorablement à la demande du SDIS, du fait que nous ne pouvons installer actuellement que trois réserves sur quatre. Le Maire propose au conseil de valider ces projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide ces propositions.

9👉 Lotissement Orée du Bois- Validation réseaux électrique et éclairage public

Nous avons reçu un avant-projet du SDE 76 concernant l'extension des réseaux électriques et de l'éclairage public pour un montant prévisionnel de 193 597.54€ TTC dont la participation communale s'élève à la somme de 27 385.09€ TTC.

Le Maire demande au conseil de valider ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

-D'adopter le projet ci-dessus ;

-D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 27 385.09€ TTC

- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;

-D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

10👉Le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire.

Le conseil donne son accord

- Validation de l'achat de la parcelle appartenant aux Consorts Dujardin Marguerite d'une superficie de 165m² au prix de 10€/m² (validé antérieurement) soit 1650€ net vendeur et de prendre Maître Hazard – notaire à Valmont pour passer l'acte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-VALIDE l'acquisition pour un montant 1 650 € ainsi que les frais notariés dus pour cette transaction

-DECIDE de prendre Maître HAZARD, cabinet HAZARD AUVRAY LAURIAU notaires à Valmont, pour passer l'acte.

11👉 Questions diverses

- Proposition de semer du maïs autour de l'étang

A l'unanimité moins une voix, Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour semer du maïs autour des étangs. Il charge le Maire de trouver un agriculteur pour effectuer ce semis, sans traitement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00